

Vos données personnelles

Id. AVS	756.0000.0000.00
No personnel/No employé	211785 / 211785
Situation	Marié(e)
Date de naissance	02.01.1962
Date d'affiliation	01.01.2010
Retraite réglementaire (64 ans)	01.02.2026
Employeur (niv. 1)	prévoyance.ne
Employeur (niv. 2)	prévoyance.ne

Madame
Julie DUPOND
Nord 14
2300 La Chaux-de-Fonds

Votre traitement et contributions

Degré d'occupation actuel	90.000 %
Traitement déterminant	89'931.00
Traitement cotisant	75'000.00
Cotisation annuelle de l'assuré (taux : 12.1 %) (réduction ex-CPC pas prise en compte)	9'075.00
Total de vos cotisations selon art. 17 alinéa 4 LFLP	150'586.40
Total de vos apports avec intérêts au taux LPP (date du dernier apport : 01.06.2014)	24'216.80

Votre avoir de vieillesse et prestations de retraite

Avoir de vieillesse constitué au 01.01.2019	395'824.20
Compte de préfinancement au 01.01.2019	10'652.60

	à 60 ans	à 62 ans	à 64 ans
Avoir de vieillesse projeté à 1.5 %	464'931.90	511'476.35	559'427.60
Avoir de vieillesse projeté à 2.0 %	469'464.70	521'003.60	574'624.65
Avoir de vieillesse projeté à 2.5 %	474'022.00	530'672.55	590'191.05

Taux de conversion	4.85 %	5.11 %	5.41 %
--------------------	--------	--------	--------

Rente de retraite projetée à 1.5 %	22'549.20	26'136.45	30'265.00
Rente de retraite projetée à 2.0 %	22'769.05	26'623.30	31'087.20
Rente de retraite projetée à 2.5 %	22'990.10	27'117.40	31'929.35

Vos prestations assurées

Rente d'invalidité	31'505.75
Rente de conjoint survivant	18'903.45
Rente d'orphelin et enfant d'invalidé	6'301.15
Capital-décès (ne tient pas compte de l'art. 50 alinéa 2 du RAss)	10'000.00
Prestation de libre passage (dont min. LPP : CHF 156'925.85) yc préfinancement (déduction faite du solde de dette de CHF 40'825.00 au sens de l'art. 82 alinéa 4)	365'651.80

Autres informations

Apport maximum possible sous réserve des dispositions d'ordre fiscal	0.00
Montant disponible pour l'encouragement à la propriété du logement	365'651.80
Somme des retraits, sous déduction des remboursements effectués (date du dernier retrait : 21.09.2018)	20'000.00
Prestation de libre passage au jour du mariage (date du mariage : 03.07.1994)	27'925.30
Prestation de libre passage à 50 ans	235'146.50

La Chaux-de-Fonds, le 03.01.2019

Cette fiche d'assurance annule et remplace la précédente. La loi et le règlement d'assurance font foi en cas de divergence. Ce document ne tient pas compte des éventuelles dispositions spéciales prévues par l'employeur au jour de la retraite.